



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



afm-UKV SOLIDARITE- TRAVAIL –PROGRES

DECISION N° 002/CD/PRES/NBCR/2025 Portant Publication du bureau de comité de sages

Le Président du Comité Directeur,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, principalement en son article 37 ;

Vu la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en RD. Congo

Vu les statuts de l'association des anciens de la faculté de médecine de l'UKV principalement à son article 24 alinéa 1, et 26 tels qu'adoptés le 17 juillet 2022,

Vu la résolution N° 1/2025/AFM-UKV /AG de l'assemblée générale de l'AFM UKV portant mise en place de comité de sages, en son article 4

Vu la décision N°12/2025 de l'assemblée générale de l'AFM UKV portant modification de certains articles de nos statuts

Publie

- Sont désignés membres du bureau du Comité de sages, en regard de leurs noms, post noms et fonctions. :

1. Dr Guy Hénoch TSILULU MATHAMA– Président

2. Dr Florimond TSASA MASSAMBA – Vice-Président

3. Dr Jeff LUBANZADIO BIMBU – Rapporteur

4. Dr Thomas NDEMBE NZAU – Rapporteur Adjoint

- Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Boma, le 13 /04/2025

Dr Cath Roger NZUNGU BINDA MD, MBA

Président du Comité Directeur

